

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 29170731/S3/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 04/12/2025

Référence au programme de travaux :

Mails du donneur d'ordres - réalisé le 03/10/2025 par Thomas Alix

DONNEUR D'ORDRE

DILA

Thomas ALIX

26 rue Desaix

75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

SITE D'INTERVENTION

Amiante Batiment DESAIX

26 rue Desaix

75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

Bâtiment entretien

Latitude : 48.852900 / Longitude : 2.293000

Date(s) d'intervention(s) :

Du 12/11/2025 au 13/11/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Moh Ouhand DAHOUN	Diagnosticteur immobilier	Certification N° 8168329	Moh Ouhand DAHOUN
			

Le présent rapport comporte 26 pages, dont 16 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périphère de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Écarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
7. ANNEXES	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
7.2. Photos prélèvements	12
7.3. Attestation d'assurance	14
7.4. Certificat de compétence	16
7.5. Croquis de repérage	17
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	19

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remplacement du revêtement d'étanchéité

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
01 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Ardoises	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment
Bardeaux bitumineux	Bardeaux bitumineux ("shingles")
Conduits en toiture	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Éléments associés à la toiture	Chéneaux, Closoirs, Colles des solins en fibre ciment, Conduits, Costières, Couvre-joints, Éléments complémentaires de toiture, Faitages, Garnissages des joints de dilatation, Joints de dilatation, Jonctions bitumineuses, Mitres, Rives, Solins, Tresses d'étanchéité à l'air
Éléments sous toiture	Enduits projetés, Flocages, Isolants fibreux en sous toiture, Pare-pluie, Pare-vapeur
Étanchéité de toiture terrasse	Complexes asphaltés, Ecrans de semi indépendance, Pare-vapeur, Produits d'accrochage, Revêtements bitumineux parties planes, Revêtements bitumineux relevés
Fenêtres de toit	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics
Lanterneaux	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment, Plaques en matériaux bitumineux, Revêtements anti condensation sous bac acier
Toitures	Accessoires de couverture composite hors fibres-ciment, Accessoires de couverture en fibres-ciment, Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bardeaux bitumineux, Plaques en fibres-ciment, Plaques en matériaux bitumineux
Verrières	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature, Mastics

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Terrasse Bâtiment Entretien

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : Amiante Batiment DESAIX
26 rue Desaix
75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
Amiante Batiment DESAIX	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Thomas ALIX	Donneur d'ordre	DILA	26 rue Desaix 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	0632879298 - 06.32.87.92.98

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Du 12/11/2025 au 13/11/2025

5.2. Ecart(s), adjonction(s) ou suppression(s) à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

5.3. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Mails du donneur d'ordres	Thomas Alix	03/10/2025	-	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	Bitumineux	Noir	1	P1* N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Ecrans de semi indépendance	/	Blanc	2	P2* N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Revêtements bitumineux parties planes	Bande	Noir	3	P3* N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	Bitumineux	Noir	1	P4 N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Ecrans de semi indépendance	/	Blanc	2	P5 N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Revêtements bitumineux parties planes	Bande	Noir	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Pare-vapeur	Bitumineux	Noir	1	P7 N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	Etanchéité de toiture terrasse	Ecrans de semi indépendance	/	Blanc	2	P8 N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Revêtements bitumineux parties planes	Bande	Noir	3	P9 N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Revêtements bitumineux relevés	Bande, Paxalu	Noir	4	P10* N	/	AN	/	Non
	Etanchéité de toiture terrasse	Revêtements bitumineux relevés	Bande, Paxalu	Noir	4	P11 N	/	AN	/	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Bâtiment entretien	/
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1	P2	ZPSO 2
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien		Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
			
Etanchéité de toiture terrasse -> Pare-vapeur		Etanchéité de toiture terrasse -> Ecrans de semi indépendance	
P3	ZPSO 3	P4	ZPSO 1
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien		Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
			
Etanchéité de toiture terrasse -> Revêtements bitumineux parties planes		Etanchéité de toiture terrasse -> Pare-vapeur	
P5	ZPSO 2	P6	ZPSO 3
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien		Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
			
Etanchéité de toiture terrasse -> Ecrans de semi indépendance		Etanchéité de toiture terrasse -> Revêtements bitumineux parties planes	

P7	ZPSO 1
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
	
Etanchéité de toiture terrasse -> Pare-vapeur	

P8	ZPSO 2
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
	
Etanchéité de toiture terrasse -> Ecrans de semi indépendance	

P9	ZPSO 3
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
	
Etanchéité de toiture terrasse -> Revêtements bitumineux parties planes	

P11	ZPSO 4
Bâtiment entretien -> Terrasse entretien	
	
Etanchéité de toiture terrasse -> Revêtements bitumineux relevés	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mэрule

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhofendorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michel et Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 92076 Paris La Défense 2025 10:12:02
Adresse IP : 147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à
Moh Ouhand DAHOUN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	14/11/2020	23/11/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	14/11/2020	23/11/2027
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	14/03/2019	13/03/2024

Date : 02/05/2023
Numéro du certificat : 0160329
Laurent Coguenec, Président

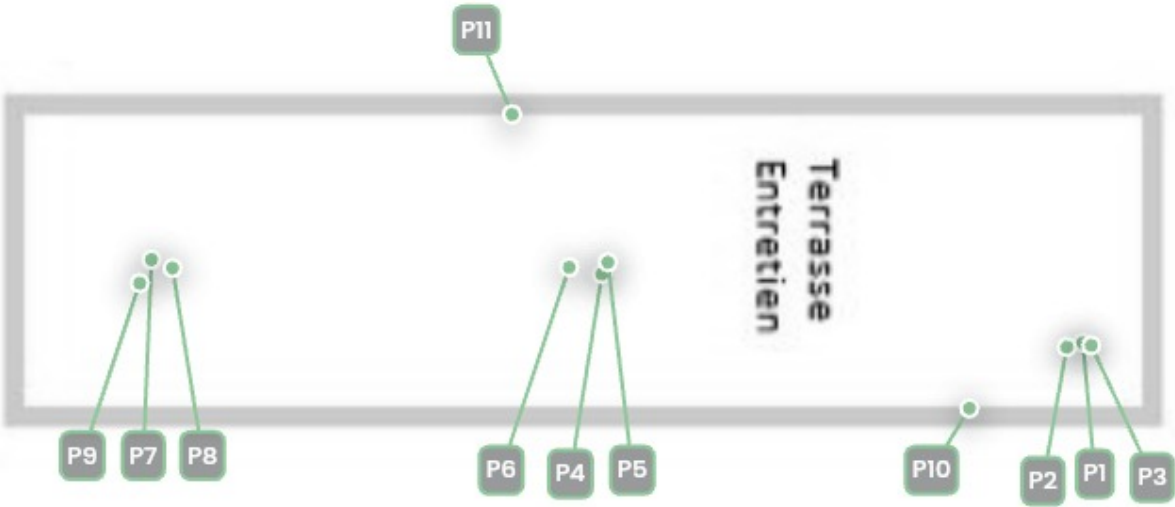


* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valide jusqu'à la date ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <https://www.bureauveritas.com/fr/fr/certification>.
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Ancre, 8 cours du Triangle 92037 Paris La Défense CEDEX




7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	Amiante Batiment DESAIX 26 rue Desaix 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	
Localisation Bâtiment entretien	Date visite	Du 12/11/2025 au 13/11/2025
	Auteur	Moh Ouhand DAHOUN
	N° dossier	29170731/S3/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1
Vue utilisée :		
Matériaux et produits contenant de l'amiante :		



LEGENDE

- Prélèvement positif
- Prélèvement négatif
- Sondage
- Inaccessibilité
- Observation

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Moh Ouhand DAHOUN

6 Boulevard d'Archimède
77420 CHAMPS SUR MARNE

Notre référence : AR-25-LE-136871-01

Numéro de dossier : 25A040981

Référence de dossier : 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25A040981-001 - Référence *EUROFINS250000025699* Réf. Prel : *P1 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-002 - Référence *EUROFINS250000025491* Réf. Prel : *P2 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-003 - Référence *EUROFINS250000025480* Réf. Prel : *P3 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-004 - Référence *EUROFINS250000025703* Réf. Prel : *P4 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-005 - Référence *EUROFINS250000025702* Réf. Prel : *P5 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-006 - Référence *EUROFINS250000025704* Réf. Prel : *P6 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-007 - Référence *EUROFINS250000025708 Réf. Prel : P7 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-008 - Référence *EUROFINS250000025707 Réf. Prel : P8 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-009 - Référence *EUROFINS250000025706 Réf. Prel : P9 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-010 - Référence *EUROFINS250000025700 Réf. Prel : P10 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux relevés - (Bande, Paxalu/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 25A040981-011 - Référence *EUROFINS250000025701 Réf. Prel : P11 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux relevés - (Bande, Paxalu/Noir)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT EST SAS
SH-Analyses-EABE**
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-073765-01	Date d'émission de rapport : 28/11/2025 23:11	Page1/5
Référence laboratoire N° : 25EK064928	Référence de suivi du dossier N° : 25A040981	
Reçu au laboratoire le : 26/11/2025	Date de réception : 25/11/2025	
Date d'analyse : 27/11/2025		
Référence dossier Client:25A040981 - 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25A040981-001 - EUROFINS25000002599 Réf. Prel : P1 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)	Matériau semi-dur (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET /CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002 (1)	25A040981-002 - EUROFINS25000002591 Réf. Prel : P2 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)	Matériau (marron) en traces ; matériau de type mousse (blanc)	MET /CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreuse de type papier, carton (marron)	MOLP /ERN2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
003	25A040981-003 - EUROFINS25000002580 Réf. Prel : P3 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)	Matériau semi-dur (marron) ; matériau semi-dur (granulaire) (rose) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET /CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-073765-01	Date d'émission de rapport : 28/11/2025 23:11	Page2/5
Référence laboratoire N° : 25EK064928	Référence de suivi du dossier N° : 25A040981	
Reçu au laboratoire le : 26/11/2025	Date de réception : 25/11/2025	
Date d'analyse : 27/11/2025		
Référence dossier Client:25A040981 - 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	25A040981-004 - EUROFINS250000025 03 Réf. Prel : P4 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)	Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET / CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005 (1)	25A040981-005 - EUROFINS250000025 02 Réf. Prel : P5 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)	Matériau de type mousse (blanc) ; matériau souple (transparent) ; matériau souple fibreuse de type papier, carton (marron) en traces	MET / CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreuse de type papier, carton (marron)	MOLP / ERN2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
006	25A040981-006 - EUROFINS250000025 04 Réf. Prel : P6 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)	Matériau semi-dur (granulaire) (rose) ; matériau semi-dur (marron) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune)	MET / CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	25A040981-007 - EUROFINS250000025 08 Réf. Prel : P7 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Pare-vapeur - (Bitumineux/Noir)	Matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune)	MET / CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-073765-01	Date d'émission de rapport : 28/11/2025 23:11	Page3/5
Référence laboratoire N° : 25EK064928	Référence de suivi du dossier N° : 25A040981	
Reçu au laboratoire le : 26/11/2025	Date de réception : 25/11/2025	
Date d'analyse : 27/11/2025		
Référence dossier Client:25A040981 - 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008 (1) (2)	25A040981-008 - EUROFINS250000025 07 Réf. Prel : P8 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Ecrans de semi indépendance - (Blanc)	Matériau de type mousse (blanc)	MET /X9BQ	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP /ERN2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (blanc)	MOLP /ERN2	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
009	25A040981-009 - EUROFINS250000025 06 Réf. Prel : P9 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux parties planes - (Bande/Noir)	Matériau semi-dur (granulaire) (rose) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple (transparent)	MET /CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	25A040981-010 - EUROFINS250000025 00 Réf. Prel : P10 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux relevés - (Bande, Paxalu/Noir)	Matériau semi-dur (granulaire) (rose) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (blanc)	MET /CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-073765-01	Date d'émission de rapport : 28/11/2025 23:11	Page 4/5
Référence laboratoire N° : 25EK064928	Référence de suivi du dossier N° : 25A040981	
Reçu au laboratoire le : 26/11/2025	Date de réception : 25/11/2025	
Date d'analyse : 27/11/2025		
Référence dossier Client: 25A040981 - 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1		

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	25A040981-011 - EUROFINS250000025 01 Réf. Prel : P11 Bâtiment entretien - Terrasse entretien/Etanchéité de toiture terrasse : Revêtements bitumineux relevés - (Bande, Paxalu/Noir)	Matériau semi-dur (granulaire) (rose) ; matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur (marron)	MET / CKQ2	1 / 1	Calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon contient un matériau métallique. Le métal est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.
- (2) La totalité des composants décrits a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP: Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

MET : Détermination des Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX43-050 : Juillet 2021 et méthode interne P-PS-SOP3368 : version 9.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-EK-073765-01

Date d'émission de rapport : 28/11/2025 23:11

Page 5/5

Référence laboratoire N° : 25EK064928

Référence de suivi du dossier N° : 25A040981

Reçu au laboratoire le : 26/11/2025

Date de réception : 25/11/2025

Date d'analyse : 27/11/2025

Référence dossier Client: 25A040981 - 1510797622/29170731/S3/1/2_29170731/3/1

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur

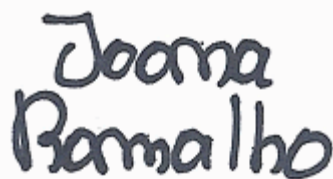
<https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>.

NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Validé et approuvé par :



Joana Ramalho
Chef d'équipe

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.